

Réforme de la taxe professionnelle : Cinq Fédérations dénoncent les augmentations d'impôt

Afin de renforcer la compétitivité des entreprises françaises, le Président de la République s'était engagé en février 2009 à supprimer, à compter de l'année 2010, la taxe professionnelle.

Cette réforme s'avère indispensable et les objectifs visés nécessaires à l'avenir du pays. C'est pourquoi plusieurs milliards d'euros y sont investis.

Plusieurs Fédérations professionnelles estiment aujourd'hui que toutes les conditions d'une réforme efficace ne sont pas remplies. Le projet de texte adopté par l'Assemblée Nationale le 22 octobre 2009 menace plusieurs milliers d'entreprises et pourrait être défavorable à l'emploi.

La Cotisation Economique Territoriale, qui se substituera en 2010 à l'actuelle Taxe Professionnelle, s'appuie sur deux contributions : la « Cotisation Locale d'Activité » déterminée par la valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière et la « Cotisation Complémentaire » définie par la valeur ajoutée de l'entreprise.

Parmi les secteurs pénalisés, figurent les activités à forte intensité de main d'oeuvre, des PME innovantes du conseil et plus généralement des services aux entreprises, ou des établissements dont l'activité s'appuie sur une infrastructure foncière importante.

« Zéro perdant », le mot d'ordre ayant gouverné cette réforme, ne doit pas demeurer un simple slogan, mais bien un principe fondamental.

C'est pourquoi, dans un contexte d'augmentation du chômage, le Sénat doit à l'occasion des débats qui s'ouvriront le 19 novembre prochain, modifier le texte adopté par l'Assemblée Nationale et garantir des modalités d'application efficaces, équitables et pérennes.

Cinq fédérations professionnelles précisent pourquoi la réforme de la taxe professionnelle doit être améliorée et proposent des solutions opérantes.

La CGI, Confédération Française du Commerce interentreprises (Commerce de Gros – Commerce international) :

Chiffres clefs 2008

Le Commerce interentreprises rassemble 120 000 entreprises, qui réalisent chaque année 720 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Il emploie 1 million de salariés et recrute plus de 120 000 personnes par an.

A travers l'union de ses 56 Fédérations, la CGI représente le Commerce de Gros et le Commerce international, des biens de consommations alimentaires à l'interindustriel, en passant par les biens de consommation courante.

Effets de la réforme de la taxe professionnelle

La CGI constate aujourd'hui que l'addition de la Cotisation Locale d'Activité et de la Cotisation Complémentaire, prévu dans le projet de réforme sur la taxe professionnelle, a pour conséquence de pénaliser les entreprises qui ont une masse salariale importante et des emprises foncières lourdes.

Parmi elles, figurent des PME du commerce interentreprises qui présentent ces caractéristiques et verront leur impôt s'accroître de 10 à 40%.

La FEP, Fédération des Entreprises de Propreté et Services Associés :

Chiffres clefs 2008

Le secteur de la propreté représente 17 000 entreprises qui emploient 417 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros. Secteur où la main-d'œuvre est prépondérante, la masse salariale chargée représente plus de 80% de la valeur ajoutée. Le marché est atomisé, il est constitué essentiellement de TPE et de PME, sédentarisant l'emploi local.

Secteur de main-d'œuvre, toute hausse des charges s'impute directement sur l'emploi car les clients ne sont pas prêts à supporter des hausses de prix importantes sur des marchés déjà négociés. Cette hausse justifierait des gains de productivité socialement inacceptables et un risque pour l'emploi majeur.

Effets de la réforme de la taxe professionnelle

Le remplacement de la taxe professionnelle par deux taxes, la Contribution Locale d'Activité et la Cotisation Complémentaire aurait un impact direct sur les PME du secteur qui en l'état actuel du projet doublent voire triplent leur impôt.

Le PRISME, Professionnels de l'Intérim, services et métiers de l'emploi :

Chiffres clefs 2008

Un millier d'entreprises, qui emploient 600 000 salariés en équivalent temps plein et réalisent un chiffre d'affaires de 20,8 milliards d'euros. Les salaires et les charges comptent pour 80% du chiffre d'affaires des agences d'emploi.

Effets de la réforme de la taxe professionnelle

Le projet de réforme se traduirait par un nouvel impôt sur l'emploi et pénaliserait fortement les entreprises du secteur. Pour les agences d'emploi de moins de 7,6 millions d'euros de chiffre d'affaires, cela reviendrait à une multiplication moyenne par 7 de l'impôt.

La réforme de la taxe professionnelle, qui vise à protéger l'emploi au nom de la lutte contre la délocalisation, reviendrait au contraire à alourdir le coût du travail, à sanctionner le développement du réseau des agences d'emploi et donc à fragiliser l'emploi au moment où au contraire celui-ci a besoin d'être soutenu.

Le SNES, Syndicat National des Entreprises de Sécurité :

Chiffres clefs 2008

Le secteur de la surveillance et du gardiennage rassemble plus de 2 500 entreprises de toutes les tailles occupant 165 000 salariés et réalisant 3,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires par an.

Il s'agit d'un secteur à forte intensité de main d'œuvre peu qualifiée dans lequel la masse salariale charges comprises représente entre 80 et 85 % du chiffre d'affaires.

Paradoxalement, le projet de suppression de la taxe professionnelle qui vise légitimement à réduire les charges pesant sur les entreprises aboutit donc, pour le secteur de la sécurité privée, au résultat exactement inverse en créant un nouvel impôt majeur qui pèsera lourdement sur l'emploi salarié actuel et pire encore qui pénalise la capacité à créer de nouveaux emplois.

Cette situation est non seulement injuste au moment où ce secteur d'activité est très durement touché par la crise mais elle est surtout anti économique et en contradiction totale avec la politique du gouvernement dont tous les efforts visent à créer des emplois.

Effets de la réforme de la taxe professionnelle

Si la réforme devait aboutir en l'état, toutes les petites et moyennes entreprises du secteur de la surveillance (2 810 entreprises de moins de 500 salariés, soit 99% des entreprises du secteur, occupant 73 200 salariés, réalisant environ 2,18 Md d'€ de CA) devraient supporter une nouvelle charge égale à 3 ou 5 fois, selon le cas, ce qu'elles payent aujourd'hui au titre de la taxe professionnelle.

Par ailleurs, la Cotisation Locale d'Activité encouragerait les plus grosses entreprises à diminuer le nombre de leurs implantations locales ce qui impacterait d'autant plus le tissu économique régional.

Le SYNTEC, Fédération des Syndicats des sociétés d'Etudes et de Conseils :

Chiffres clefs 2008

1 250 groupes et sociétés françaises spécialisées dans les professions de l'ingénierie, des services informatiques, des études et du conseil, de la formation professionnelle, qui comptent pour 750 000 emplois dont 30 000 à 50 000 emplois nouveaux chaque année.

Effets de la réforme de la taxe professionnelle

Certaines des modalités d'application envisagées par la réforme de la taxe professionnelle inquiètent une partie des entreprises des secteurs de l'informatique et de l'édition de logiciel, de l'ingénierie, des études et du conseil ainsi que de la formation professionnelle.

En effet, ce projet pourrait multiplier par un facteur de 2 à 5 la charge des PME de moins de 100 salariés. Ces entreprises représentent, suivant les secteurs, entre 30% et 60% du chiffre d'affaires de leur métier et 60% des emplois de la branche.

Une telle augmentation pourrait mettre en péril leur équilibre financier alors même qu'elles génèrent une très forte croissance et créent des emplois qualifiés.

Propositions des cinq Fédérations :

Les 5 Fédérations réunies proposent donc la mise en place de deux mécanismes correcteurs efficaces et équitables :

- Afin d'inciter les entreprises à développer et à maintenir l'emploi, il convient de plafonner la valeur ajoutée imposable à 55% du chiffre d'affaires, pour les entreprises dont la valeur ajoutée est composée de plus de 80% de frais de personnel.
- Afin d'étaler dans le temps une augmentation raisonnable de la Contribution Economique Territoriale, l'augmentation de l'impôt devrait être lissée sur 10 ans. Pour les entreprises dont la valeur ajoutée est composée de plus de 80% de frais de personnel, l'augmentation annuelle doit être plafonnée à 10% par rapport à la contribution de l'année précédente.

Contacts presse

CGI

Flora Dupart
Portable : 06 59 85 95 70
Mail : fdupart@cgi-cf.com

FEP

Morgann Le Guillou
Tél : 01 46 77 68 00
Mail : mleguillou@federation-proprete.com

Agence Manifeste

Michel Salion
Tél : 01 55 34 99 80
Mail : michel.salion@manifeste.fr

PRISME

Isabelle Mazza
Tél : 01 55 07 85 85
Mail : imazza@prisme.eu

Agence Hopscotch

Marion Paisant
Tél : 01 58 65 00 45
Mail : mpaisant@hopscotch.fr

SNES

Olivier Duran
Portable : 06 11 98 37 15
Mail : oduran@e-snes.org

SYNTEC

Max Balensi
Tél : 01 44 30 49 06
Mail : max.balensi@syntec.fr